

SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2003

BUREAU :

Président : M. François LANCE
Vice-présidente : Mme Annick BOUNOUS
Secrétaire : M. François BAERTSCHI
Membres : M. Gilles AUGSBURGER, Mme Andrée JELK-PEILA,
M. Charles PAGE

Sont présents :

MM. Vincent BERNASCONI, Aldo CAVALERI, Mmes Martine CASUTT, Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Alain ERETZIAN, Yves FAVRE, Marc GUILLERMIN, Henri IMHOF, Pierre JAQUET, Mathieu LEWERER, Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Christian MARCHIANDO, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Frédéric RENEVEY, Mme Nathalie REVILLOD, M. André RICHERT, Mme Sylviane SCHENKER, M. Jean-Michel SCHLUCHTER, Mme Patricia SOLIOZ, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Mme Marina WYSS LOTTAZ, M. Dominique ZEHFUS

Excusés : M. Pierre-Henri HEIZMANN, Mmes Christiane LAPAIRE, Carla MELVYN

**Assistent à la séance : M. Walter SPINUCCI, Maire
MM. Pascal CHOBASZ et Marco FOLLMY, Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Jean-Michel SCHLUCHTER
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2003
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) **Commission des écoles, culture et loisirs – Séances des 12 septembre 2002 et 16 janvier 2003 – Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**
Lancy-Sud – Centre socioculturel « L'Escargot » **p. 1260 Information**
- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 3 février 2003 – Rapporteur : M. Charles PAGE**
 - a) Lancy-Sud – Centre socioculturel « L'Escargot »
Crédit d'étude (Fr. 531'000.--) **p. 1262 Arrêté**
 - b) Proposition de règlement pour l'octroi de prêts destinés à rénover des immeubles d'habitation **p. 1265 Information**
 - c) Divers

Séance ordinaire du 27 février 2003

- 9) **Commission des finances – Séance du 12 février 2003 –**
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY
a) Fondation du Stade – Octroi d'un prêt de Fr. 3 millions **p. 1266** **Arrêté**
b) Divers
- 10) **Commission des écoles, culture et loisirs – Séance du 16 janvier 2003 –**
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO
a) Ecole des Palettes – point de la situation **p. 1268** **Information**
b) Divers
- 11) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séance du 28 janvier 2003 –
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER
Présentation du projet CEVA (Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse) par
M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat et les mandataires **p. 1271** **Information**
- 12) **Commission de l'aménagement du territoire –**
Séance du 10 février 2003 –
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA
PAC La Chapelle – Les Sciens – Présentation du projet **p. 1273** **Information**
- 13) Interpellation de M. Pierre-Alain Volery concernant les abris bus à Lancy **p. 1276**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 1277**
- 15) Questions du public **p. 1279**

M. LANCE : J'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal en saluant les Conseillers municipaux présents, le Conseil administratif incorpore, notre procès-verbaliste, Mme Augsburguer, notre huissier, M. Breda. Je salue également M. Andrey qui est préposé aux clichés, je salue le public de ce soir particulièrement nombreux, parmi lequel Mme de Garrini, notre Secrétaire générale ainsi que les représentants de la presse.

Je dois excuser nos collègues : Mmes Carla Melvyn, Christiane Lapaire et M. Pierre-Henri Heizmann.

Mesdames, Messieurs, il y a quelques jours, nous avons eu à déplorer le décès de Mme Elisa Spinucci, mère de M. Spinucci. Au nom de mes collègues de ce Conseil municipal, permettez-moi, M. Spinucci de vous exprimer notre profonde sympathie et de vous présenter nos sincères condoléances.

M. SPINUCCI : Merci M. le Président.

1. PRESTATION DE SERMENT DE M. JEAN-MICHEL SCHLUCHTER

M. LANCE : Nous allons procéder à la prestation de M. Jean-Michel Schluchter, en remplacement de M. Jean-Pierre Lewerer, démissionnaire.

Je vous donne lecture de la lettre du Service des votations et élections :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'arrêté du Conseil d'Etat du 12 février 2003, relatif à l'élection de M. Jean-Michel Schluchter, à la fonction de Conseiller municipal de votre commune.

Séance ordinaire du 27 février 2003

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir faire prêter serment à l'intéressé lors de la prochaine séance du Conseil municipal, conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et d'informer le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez agréer, etc. »

M., LANCE : M. Schluchter, après l'engagement que je vais vous lire, je vous inviterai à prêter serment, en levant la main droite, en répondant « je le jure ou je le promets ».

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République du canton de Genève, d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs à ma charge, de garder le secret dans tous les cas où il me sera enjoint par le Conseil municipal ».

M. SCHLUCHTER : Je le promets.

M. LANCE : Merci M. Schluchter, je prends acte de votre serment et je vous en félicite; bienvenue au sein de ce Conseil municipal.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2003

Le procès-verbal est approuvé avec nos remerciements à son auteur, Mme Augsburgger.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. LANCE : J'ai quelques courriers. Tout d'abord un courrier de Mme Carla Melvyn :
*« Monsieur le Président,
Je désire remercier le Conseil municipal pour le magnifique bouquet de fleurs que j'ai reçu lors de la dernière séance de ce Conseil. Je suis très heureuse d'avoir célébré mon anniversaire avec vous tous.
Je regrette de ne pas pouvoir être avec vous pour le mois de février, car je dois rejoindre ma sœur jumelle en Amérique.
Je vous prie de transmettre mes meilleures salutations à tous. »*

Séance ordinaire du 27 février 2003

M. LANCE : J'aimerais vous faire part également d'un échange de courrier avec la Haute école de gestion de Genève. Je vous rappelle que cette institution nous avait fait parvenir, au mois de décembre, des indicateurs concernant le développement durable. En accord avec vous, j'avais donc transmis ces indicateurs au groupe de l'Agenda 21.

J'avais déjà accusé réception le 3 janvier :

« Messieurs,

J'accuse réception de votre courrier du 10 décembre dernier relatif à l'objet cité en marge, dont le contenu a retenu ma meilleure attention et vous en remercie.

Je vous informe par la présente que votre dossier sera transmis à notre groupe de pilotage de l'Agenda 21. En vous souhaitant bonne réception de la présente, etc. »

Le 14 février 2003 lors du Bureau, on m'a remis simultanément deux courriers. Un courrier daté du 28 janvier 2003, à nouveau de la Haute école de gestion de Genève :

« *Etude concernant l'élaboration de la mise en œuvre d'un système d'indicateurs du développement durable adapté aux besoins des communes :*

M. Lance, permettez-moi au nom de l'équipe de recherches d'accuser réception de votre courrier du début de ce mois, et de vous remercier pour l'attention que vous avez porté à notre proposition.

Dans le cadre de la démarche de durabilité dans laquelle votre commune s'est engagée, nous serions heureux de vous fournir des ressources et pistes de réflexions supplémentaires, et souhaiterions vivement que Lancy rejoigne une municipalité romande déjà impliquée dans ce projet, à savoir : Le Locle et Morges.

Dans l'attente de la réponse du groupe de pilotage, nous vous prions, etc. »

M. LANCE : Le même jour, j'ai pris connaissance de la réponse de M. Spinucci, datée du 4 février :

« Messieurs,

Votre courrier du 28 janvier nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Nous avons l'avantage de vous informer que M. François Lance, Président de notre Conseil municipal, a transmis au comité de pilotage pour l'Agenda 21 de Lancy, les documents que vous lui aviez fait parvenir en date du 10 décembre 2002.

Le comité précité a pris connaissance de ce document lors de sa séance du 30 janvier 2003. Il entend donner suite à votre proposition, tout en estimant que cette démarche est prématurée.

Par ailleurs, nous tenons à vous préciser que le répondant de ce dossier n'est pas M. François Lance, Président du Conseil municipal, mais le soussigné.

Vous voudrez bien dès lors lui adresser toute correspondance ultérieure.

Je vous prie de croire, etc. Signé M. Spinucci.»

J'ai tout de même accusé réception de ce courrier le 17 février dernier :

« Messieurs,

Lors de la séance du Bureau du Conseil municipal du 14 février 2003, nous avons pris connaissance simultanément de votre courrier daté du 28 janvier ainsi que de la réponse qui vous a été adressée le 4 février par M. Walter Spinucci, Maire et Conseiller administratif délégué à l'Agenda 21.

Nous tenons à vous remercier d'avoir informé l'ensemble du Conseil municipal de Lancy de l'étude que vous entreprenez, et espérons que le comité de pilotage pour l'Agenda 21 de Lancy contribuera au succès de votre démarche.

Tout en demeurant à votre disposition, nous vous présentons, etc. »

Séance ordinaire du 27 février 2003

J'ai encore reçu une copie d'un courrier de M. François Salamun de l'école des Palettes, je propose de lire ce courrier après le rapport de Mme Dilonardo au point 10).

5. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. SPINUCCI : Vous avez trouvé sur vos places deux informations. La première concerne la bourse et prix cantonal du développement durable 2003, qui fait état d'un concours qui s'adresse à toutes entreprises, personnes ou groupements issus des milieux privés ou associatifs, domiciliés ou exerçant une activité à Genève ou dans la région transfrontalière du canton. Vous êtes donc invités, si vous en avez la possibilité, la capacité et les idées nécessaires, à participer, à titre individuel, ou en vous regroupant, à ce prix cantonal.

Vous pouvez également participer à l'attribution du prix Pégasus qui concerne le lancement d'un nouveau prix dans le domaine de la mobilité. Là, également, vous avez toutes les indications. Si vous désirez des informations complémentaires, je pourrai vous en donner. Vous avez des adresses e-mails auxquelles vous pouvez faire appel.

J'aimerais vous informer que suite à une étude que nous avons fait établir, conjointement par les Services Industriels de Genève, le Service des travaux et constructions et le Service financier, nous avons pu déterminer et pris la décision que l'énergie vitale bleue sera requise pour les locaux communs des immeubles du patrimoine financier, ce qui devrait entraîner une économie d'environ Fr. 10'000.--, dont les locataires de nos immeubles pourront profiter.

Il a également été pris la décision d'avoir recours à l'énergie vitale jaune pour les immeubles du patrimoine administratif et l'éclairage public. Cette décision entraînera une dépense supplémentaire de Fr. 71'000.--, qui a déjà été insérée dans le budget financier de l'année 2003, actuellement en cours.

M. CHOBASZ : Pas de communication.

M. FOLLMI : Quelques communications. Tout d'abord, une réponse à M. Pasquier qui, lors du voyage inaugural de la halte Lancy-Pont-Rouge, indiquait qu'un accident aurait pu se produire dans le tunnel sous le Bois-de-la-Bâtie.

Nous avons donc écrit aux CFF pour leur demander des explications à ce sujet. Ils nous répondent ceci :

« Le tunnel du Bois-de-la-Bâtie est constitué de deux voies, l'une venant de Genève, l'autre de Vernier-Meyrin. Ces deux voies n'ont aucun point commun, ni dans le tunnel, ni en gare de la Praille, le trafic de ces deux lignes est séparé. Elles sont d'ailleurs alimentées en courant électrique, de nature différente, donc il n'y avait aucune interaction possible entre les trains qui circulent sur l'une ou l'autre voie. »

Le Conseil administratif a rencontré récemment M. Robert Cramer, Président du Département de l'intérieur, et notamment Président des Transports. Nous avons fait un tour d'horizon en ce qui concerne la problématique des transports publics sur la

Séance ordinaire du 27 février 2003

commune de Lancy, et je veux vous indiquer quelques éléments qui vont entrer en vigueur, à la fin du mois de mars, avec le nouvel horaire des TPG.

Tout d'abord, en ce qui concerne la ligne 4 : toutes les courses de cette ligne seront prolongées aux heures de pointe, des Voirets à la Ziplo, et une course sur deux pendant les heures creuses de la journée.

Pour la ligne D : qui vient de la route de St-Julien et passe à la route des Jeunes, il y a un renforcement de cette desserte par la prolongation de toutes les courses depuis le Bachet-de-Pesay jusqu'à Cornavin, avec une augmentation dans les capacités des véhicules.

Pour les lignes 2 et 19 : il va y avoir des améliorations sensibles en matière de synchronisation, qui se traduiront non pas par une augmentation de la quantité de l'offre, mais de la qualité.

Pour la ligne 43 : Suite à une demande de la Fondation Aigues-Vertes, c'est la ligne qui vient par Onex-route du Grand-Lancy, l'horaire ne sera plus interrompu en heures creuses de la matinée.

Par ailleurs, nous avons profité de l'occasion pour demander au Département de l'intérieur d'examiner un certain nombre de nouvelles propositions en matière de transports publics, en particulier de prolonger la ligne 43 jusqu'à Lancy Pont-Rouge, et éventuellement jusqu'au centre commercial de la Praille.

Nous avons également évoqué la possibilité, pour les lignes K et L, qui s'arrêtent à l'avenue des Morgines, de les prolonger jusqu'à Pont-Rouge, et éventuellement également jusqu'au centre commercial de la Praille, ce qui permettrait notamment aux usagers de bénéficier du train et du tram.

Nous avons également demandé à ce que la ligne 42, depuis la route de St-Julien et qui s'arrête au Bachet, soit également prolongée jusqu'au centre commercial de la Praille.

M. Cramer nous a promis d'examiner toutes ces propositions, et je pense que nous aurons une suite assez rapidement.

Deuxième information, il s'agit du parking de Lancy-Sud. Vous avez pu lire récemment dans la presse que ce projet de parking a été inscrit dans le plan d'action à réaliser par la Fondation des Parkings, dans un programme qui se situe entre 2003 et 2006. C'est donc une bonne chose parce qu'auparavant, il avait été sorti de ce plan d'action, maintenant, il est réintégré.

En ce qui concerne le financement, la Fondation des parkings est en train de finaliser un plan d'action également, qui devrait lui assurer de nouvelles recettes devant lui permettre la prise en charge du coût de financement des nouveaux parkings, dont notamment celui de Lancy-Sud.

Nous organisons une nouvelle manifestation à l'attention des entreprises de la commune ; on le fait maintenant depuis quelques temps. C'est une manifestation à laquelle vous serez invités. Elle est agendée au 21 mars prochain, de 1100 h. à 14000 h., au restaurant le Marignac et portera le thème de la mobilité.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Il s'agit en fait d'une séance de travail, à laquelle on souhaitait associer l'ensemble des entreprises de la commune, et à ce sujet, nous aurons le plaisir d'accueillir les responsables de l'Office des transports et circulation, la direction des TPG et la direction des CFF, qui exposeront leurs projets à moyen terme, touchant la commune de Lancy. Ce sera également l'occasion, pour les personnes participantes, de poser des questions et de faire part de leurs préoccupations par rapport à ce thème de la mobilité.

Prenez-en note, il s'agit donc du 21 mars de 11.00 à 14.00 heures au restaurant le Marignac.

Dernière information, nous organisons une nouvelle manifestation qui va se dérouler en même temps que le Vide-grenier, à savoir les 1er et 2 novembre prochains. Il s'agit d'une manifestation qui va s'intituler « les journées du livre à Lancy ». C'est une manifestation qui se déroulera au même endroit que le Vide-grenier, et qui portera sur un certain nombre d'activités. Il va y avoir plusieurs stands de bouquinistes, un stand de dédicaces, des contes, un coin enfants qui auront la possibilité de lire un certain nombre de livres mis à disposition par la bibliothèque, des relieurs et un concours d'écriture qui sera ouvert à l'ensemble de la population de la commune, pas seulement aux adultes, mais également aux enfants, et à cet égard, les écoles primaires, les écoles secondaires et supérieures, seront associées à cette opération.

C'est une manifestation qui est en train de se mettre sur pied avec l'appui notamment de M. Bise, des deux déléguées à la culture et de la responsable de la bibliothèque.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

**7. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séances des 12 septembre 2002 et 16 janvier 2003 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO**

Lancy-Sud – Centre socioculturel « L'Escargot »

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Je serai très brève concernant la séance du 12 septembre, elle était surtout consacrée à faire le point de la situation:

- se prononcer sur la venue de la Maison de la Danse
- le Palais de l'Equilibre ou l'Escargot ?
- les problèmes du parking et du financement.

Séance du 16 janvier : Finalement, rien n'a beaucoup changé si ce n'est l'abandon du Palais de l'Equilibre. Une fois cette décision prise, le Conseil administratif a relancé les travaux.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Concernant le parking, l'autorisation de construire a été accordée.

La question foncière est à mettre au point avec l'Etat.

La question du financement est dans les mains de l'Etat qui est conscient qu'il s'agit d'une situation prioritaire.

En effet, la Fondation des Parking rencontre des problèmes de financement : elle réalise actuellement le parking de la Nautique et elle doit encore trouver de nouvelles ressources pour d'autres projets.

Le président de la Fondation, M. Cramer, cherche des solutions:

- tel le transfert d'agents chargés du stationnement à la Fondation qui encaisserait les redevances
- ou que celle-ci reprenne la gestion, le contrôle et les recettes de certains parkings de l'Etat.

Au sujet du Centre proprement dit, le Conseil administratif et le mandataire, M. de Planta se sont rencontrés.

De la liste des activités prioritaires établie par la Commission des écoles et approuvée par le Conseil municipal, seuls deux éléments ont été, en un premier temps, retirés : soit l'appartement de fonction et les locaux commerciaux.

Au niveau des sous-sols : rien n'est modifié; quant au bâtiment lui-même, l'avenir des locaux destinés à la discothèque et aux locaux techniques est à définir.

Concernant la salle des fêtes, une proposition a été faite : la situer au 1er étage. Ceci a pour avantage de laisser le rez-de-chaussée (donc le plain-pied) entièrement ouvert aux services administratifs ou associatifs.

Le coût total est estimé entre Fr. 30 et 32 millions. La différence de Fr. 2 millions est due au choix de l'emplacement de la salle des fêtes.

Le crédit d'étude s'élèvera à Fr. 531.000.-- sur un total de Fr. 1 million figurant au budget des investissements 2003.

La commission des Travaux et constructions sera saisie et l'ensemble du Conseil municipal en débattrà ceci avant la fin de la législature.

Lors de la discussion qui suivit, concernant la salle des fêtes, située au 1er étage, il a été fait allusion aux problèmes de sécurité, aux difficultés techniques qui seront rencontrées, d'où la différence de coût de Fr. 2 millions entre les deux options !

Est-il bien nécessaire d'investir Fr. 30 millions alors que des locaux nous seront mis à disposition au stade ?

Les salles des fêtes de Lancy sont vétustes; une salle des fêtes de 700 places est-ce excessif pour une ville de 26.000 habitants ?

Autre question : comment procéder à la répartition et à l'attribution des locaux ?

Une mini-consultation pourrait être organisée avec le Collectif des Palettes et les différents intervenants.

Concernant la Maison de la Danse : les responsables sont tenus au courant de l'évolution du dossier.

Les mêmes réticences sont toujours émises : la danse contemporaine est un art élitaires et que pourrait proposer l'ADC pour le quartier populaire des Palettes ?

Il est également souligné l'importance d'une activité permanente dans le futur centre et l'avantage de faire cohabiter des populations très différentes.

Le principe d'une collaboration financière Ville/Etat est retenu. Un projet de convention a été présenté à l'Association des communes genevoises par Mme Brunshwig-Graf. Pour l'instant les communes-villes n'ont pas l'obligation d'y adhérer.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Le projet de la Maison de la Danse est bien connu de ces instances.

On pourrait également recourir au Fonds d'équipement communal pour une subvention.

La Commission des Ecoles a auditionné l'ADC à deux reprises et elle a pu se rendre compte du sérieux de ses responsables, ce qui n'a pas été le cas pour l'ensemble du Conseil municipal.

Le président propose donc une séance pour l'ensemble du Conseil municipal afin qu'il puisse faire un choix formel concernant la venue ou non de l'ADC.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 3 février 2003 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**

**a) Lancy-Sud – Centre socioculturel « L'Escargot » -
Crédit d'étude (Fr. 531'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : Il y aura quelques répétitions puisqu'il s'agit du même sujet. Le Conseiller administratif délégué souligne la volonté des autorités de relancer le projet de l'Escargot en tenant compte des priorités qui ont été définies. La Maison de la Danse est évoquée et la commission pense qu'il serait judicieux que ses représentants rencontrent le Conseil Municipal.

Le crédit peut être accordé tout en faisant une réserve pour la Maison de la Danse souligne M. le Maire.

Le président accueille l'architecte M. de Planta. Celui-ci indique qu'il a envisagé plusieurs options permettant de rester souple, par exemple disco ou non, 2 niveaux, emplacement de la salle des fêtes. Pour l'instant, la variante 2 de ces études a été retenue, à savoir : salle des fêtes au 1er et pas de discothèque. L'architecte montre diverses esquisses, précisant que les locaux commerciaux ont été abandonnés, ainsi que l'appartement de fonction.

La variante qu'il envisage arriverait à un coût de quelque Fr. 31 millions contre Fr. 44 millions selon le projet de 1995.

Le crédit d'étude demandé s'élève à Fr. 531'000.--, dont Fr. 290'000.-- d'honoraires d'architecte + un solde de Fr. 144'590.--, relevant de la note d'honoraires de février 2002 pour l'étude demandée pour la Maison de la Danse.

Discussion - Un deuxième crédit d'étude de Fr. 2 millions pourrait suivre. Le montant de Fr. 5'000.--, retenu pour l'ingénieur civil, est justifié par le fait qu'il a déjà participé aux premiers projets.

Les relations avec l'extérieur, accès, sorties, parking, relèvent d'un autre mandat. La première étude de M. Henchoz, dont le coût se situait à environ Fr. 6 millions, pourra de nouveau servir.

Séance ordinaire du 27 février 2003

On n'a pas retenu la disco pour le moment, car le projet était piloté par un groupe de jeunes qui aujourd'hui ne semble plus être constitué.

M. de Planta rappelle que les sous-sols sont réalisés. Il souligne que le coût du nouveau projet devrait ne pas dépasser Fr. 30 millions. A une autre question, il répond que la salle des fêtes aura une volumétrie plus harmonieuse au 1er.

Pour les problèmes phoniques, il faudra faire appel à un acousticien, comme cela nous est imposé par le Département de l'aménagement, équipement et logement pour la ferme Navazza, qui doit être traitée comme une disco, soit sans gêne pour le voisinage. Des gradins amovibles ont été prévus.

Le Conseiller administratif délégué définit les pistes de réflexions :

1. Salle des fêtes : au rez ou au 1er
 - si rez : avec gradins amovibles ou non.
 - si gradins : double emploi avec la Maison de la Danse.
2. disco, si oui : 1 ou 2 niveaux.
3. bibliothèque : maintenir celle du Petit-Lancy ?
4. Maison de la Danse : exclusivité ou non.

M. Planta ajoute l'appartement de fonction, grill ou non pour la scène de la salle des fêtes

Après le départ de M. Planta, la discussion reprend :

Le président propose de mettre sur pied un groupe de pilotage ad'hoc. Un Conseiller estime qu'il faut en priorité régler la question de la Maison de la Danse. Un autre se montre plus sceptique à l'égard d'un groupe de pilotage, un troisième l'est également, demandant qu'au moins chaque parti soit représenté, pas forcément par un élu est-il précisé.

Après une discussion nourrie, la proposition d'un groupe de pilotage est acceptée par 8 oui et une abstention

Le problème des honoraires sera encore discuté entre le Conseil administratif et l'architecte.

Le crédit d'étude de Fr. 531'000.-- est accepté à l'unanimité.

M. LANCE : J'ai une information qui m'a été communiquée par M. Chobaz. La séance ouverte à tout le Conseil municipal concernant l'audition des responsables de l'Association de la Danse contemporaine, se déroulera le 26 mars à 18.30 heures.

Je crois qu'il est important que tous les Conseillers municipaux assistent à cette séance pour que nous puissions prendre une décision par rapport à cette Maison de la Danse.

M. SPINUCCI : Les deux rapporteurs ont été tellement clairs et explicites et exhaustifs, que je ne pourrai absolument rien rajouter. Si ce n'est que le mandat va être attribué, si vous acceptez ce crédit d'étude, mais l'architecte est quelque peu freiné par le manque de décision définitive. Il est donc extrêmement important que, lors de cette

Séance ordinaire du 27 février 2003

séance du 26 mars qui vient d'être annoncée, la plus grande partie des Conseillers municipaux participe, et qu'ensuite, on puisse concrétiser les décisions définitives, et que l'architecte puisse avancer dans ses études.

Mme WYSS-LOTTAZ : Dans sa séance du 3 février 2002, la Commission des écoles, culture et loisirs a établi une liste des activités prioritaires dans le futur centre socioculturel "Escargot". Cette liste a été soumise à un vote de principe lors de la séance de la commission du 14 mars 2002, vote de principe accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des écoles, culture et loisirs. Cette liste, sur laquelle figurait un appartement de fonction, a été soumise à l'ensemble du Conseil Municipal qui l'a également acceptée à l'unanimité.

Or, nous constatons, à la lecture du message No 48.4 du Service municipal des Travaux et Constructions aux membres de la Commission, que cet appartement ne figure plus dans cette liste, ce que nous déplorons vivement. En effet, il nous paraît indispensable d'assurer une présence dans ces locaux même en dehors des heures d'ouverture du centre, ceci pour des questions liées notamment à la sécurité du lieu. Le Centre n'est pas à l'abri d'événements imprévisibles tels qu'incendie, inondation, pannes diverses. De plus, il pourrait être la cible de déprédations et une présence humaine a certainement un effet dissuasif.

Nous constatons d'autre part que, dans le projet, il était prévu un appartement jusqu'à 150 m². S'il s'agit d'économiser quelques m², on pourrait certainement envisager de réduire cette surface.

En conséquence, le Groupe des Verts propose la réintroduction d'un appartement de fonction dans ce projet.

M. SPINUCCI : Il s'agit d'une des nombreuses options sur lesquelles il faudra se déterminer. Vous pouvez la prendre en considération ou pas, à partir du 26 mars, il faudra dire oui ou non.

M. PASQUIER : Le groupe Libéral ne peut que se féliciter ce soir de voir qu'effectivement, on arrive maintenant à se lancer avec ce projet. Nous étions, avec d'autres camarades démocrates-chrétiens pour shooter ce projet mégalomane du Palais de l'Équilibre, en insistant très fortement aujourd'hui sur le fait qu'il est nécessaire d'aller de l'avant dans un projet qui satisfasse les besoins des habitants du quartier.

Aujourd'hui, nous voici dans une première étape, le crédit d'étude. On poursuivra nos efforts pour que ce projet soit avancé dans les délais que nous souhaitons.

M. AUGSBURGER : Pour répondre à M. Pasquier, ce magnifique projet du Palais de l'Équilibre a fait renaître l'Escargot, et comme aurait dit un de mes prédécesseurs, je m'en félicite.

Le groupe Radical votera bien entendu ce crédit de façon à faire renaître ce projet.

Suite au rapport de ce soir, plusieurs interrogations subsistant, il nous apparaît important que les commissions concernées se mettent au travail d'arrache-pied, afin que notre Conseil puisse prendre les décisions nécessaires, et les communiquer au mandataire.

Séance ordinaire du 27 février 2003

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Proposition de règlement pour l'octroi de prêts destinés à rénover des immeubles d'habitation

=====

M. PAGE présente le sujet : Suite à une première intervention en séance plénière, un Conseiller présente le projet de prêts sans intérêt à des propriétaires de HLM pour rénover leurs façades. On aiderait en fait les locataires et le voisinage qui vivraient dans un cadre plus agréable. Il estime la hauteur de ces prêts entre Fr. 30'000.-- et Fr. 50'000.--, les loyers ne devraient pas être augmentés.

Il se réfère au règlement de 1993 pour la revitalisation des villages du Grand et du Petit-Lancy qui devrait être étendu à toute la commune. Une commission ad'hoc devrait être créée pour examiner les demandes de crédits.

Cette proposition provoque beaucoup de réticences :

Le choix de cas en cas des propriétaires bénéficiaires poserait de gros problèmes. Cette idée est utopique, elle pourrait conduire à une augmentation des loyers, la population penserait que l'on privilégie les propriétaires. On soutiendrait les propriétaires négligents et peu scrupuleux qui sont tenus à entretenir leurs immeubles,

Le système des HLM devrait permettre aux propriétaires d'entretenir leurs immeubles, s'ils ne le peuvent pas c'est le système des HLM qu'il faut modifier. Que fera-t-on si un immeuble de Fr. 1 million est rénové grâce à un prêt de Fr. 50'000.-- et revendu à Fr. 1,2 million grâce à son nouvel aspect engageant. Aidera-t-on un rentier AVS à rénover la façade de sa villa ?

Le Conseiller administratif délégué relève qu'il y a fort peu de demandes au niveau de la revitalisation des 2 villages.

Finalement un texte sera rédigé par l'auteur de la proposition avec des exemples de cas concrets. La Commission de l'aménagement du territoire devrait se pencher sur cette question.

Pas d'objection de la Commission quant à cette procédure.

c) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : *Centre scolaire du Petit-Lancy* - Suite à la visite de ce centre, M. Côte, chef du Service des travaux et constructions, précise que les portes coulissantes sont posées depuis une dizaine d'années sans problème. En outre des joints néoprène ont été posés pour garantir une isolation phonique et les marques sur le sol ont disparu après nettoyage.

Immeuble 28 route de Chancy - En réponse à une question M. Côte confirme que, suite aux travaux d'isolation, qui protège du bruit extérieur, certains bruits sont perçus

Séance ordinaire du 27 février 2003

à l'intérieur : bruits techniques comme par exemple la purge des installations de chauffage.

Square des Mouilles - Un conseiller s'étonne de la plantation d'un gros arbre sur une des 2 pelouses destinées au jeu des enfants. Le terrain supplémentaire promis par la commune n'est pas encore disponible. Le Conseiller administratif répond que cet arbre sera planté ailleurs, la commune n'est d'ailleurs pas propriétaire de cette pelouse.

M. FAVRE : Vous avez passé très vite aux divers. Suite à l'intervention de M. Page qui a rapporté.

M. LANCE : Vous pourrez intervenir dans les divers à ce sujet.

M. FAVRE : J'ai peur d'oublier parce que c'est encore chaud. Les gens vont oublier.

M. LANCE : Ce n'est pas grave, vous pourrez intervenir dans les divers. Je pense qu'il faut suivre la procédure. Comme vous n'avez pas demandé l'ouverture du débat, vous pourrez intervenir dans les divers.

**9. COMMISSION DES FINANCES – Séance du 12 février 2003 -
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY****a) Fondation du Stade – Octroi d'un prêt de Fr. 3 millions**

=====

M. VOLERY présente le sujet : Faisant suite aux différents rapports des commissions des sports et en particulier des finances du 9 décembre 2002, où cette commission suivie par le Conseil municipal dans sa séance du 19 décembre 2002 acceptait par un vote de principe l'octroi d'un prêt sans intérêts de Fr. 3 millions à la Fondation du Stade de Genève, cette commission s'est à nouveau réunie le 12 février 2003 afin d'étudier en particulier la convention qui lie la Fondation du Stade de Genève à Ville de Lancy.

M. Föllmi distribue deux annexes qui manquent dans les documents reçus par les commissaires et il nous les commente, en nous montrant sur un plan 4 espaces qui pourront être utilisés par la Commune selon ses besoins pour un montant de Fr. 70'000.-- par année. Une contre-prestation sera la jouissance du terrain (remise en état après l'utilisation) et de ses coursives deux fois par année.

Le logo de Lancy sera sur toute la communication de la Société d'exploitation du Stade et 300 places seront disponibles pour les Lancéennes et les Lancéens pour les matchs du Servette. En plus pour d'autres activités : concerts, matchs UEFA, etc., des places seront aussi à disposition pour un montant de Fr. 24'000.-- par an.

Ces contre-prestations seront valables pendant une durée de 10 ans et ne seront pas modifiables durant cette période initiale, la possibilité étant toutefois réservée que l'une ou l'autre d'entre elles soit éventuellement accrues au détriment d'une autre, pour autant que l'enveloppe financière globale demeure identique. Il est acquis en tout état que la Ville de Lancy bénéficiera jusqu'au remboursement total du prêt des contre-prestations équivalentes à celles présentement convenues.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Les intérêts de la somme prêtée s'élèveront à Fr. 120'000.-- par année, dégressifs au fur et à mesure de l'amortissement de la dette. Les contre-prestations seront de l'ordre de Fr. 226'000.-- (qui ne sont pas des liquidités mais des prestations), elles se présentent comme suit : Fr. 132'000.-- pour les matchs du Servette, Fr. 24'000.-- pour les autres événements et Fr. 70'000.-- pour les 4 espaces.

Sur ces dernières prestations, un commissaire regrette que le montant pour les concerts ne soit pas plus conséquent et, un autre pense que la commune, au vu de l'urgence de la situation, sera certainement gagnante. Des autres commissaires s'inquiètent sur la distributions des ces prestations qui doivent être à la disposition de la population de Lancy. Il est suggéré que la Commission sociale se saisisse de ce dossier pour l'attribution de ces prestations. Cette convention sera signée par la Ville de Lancy, la Fondation du Stade de Genève et de la Société d'Exploitation du Stade de Genève.

Concernant la demande de Fr. 3 mios au Fonds d'équipement communal, il nous est dit que rien n'est encore décidé, et que l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises va devoir se déterminer sous peu sur cette demande.

Ce projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

M. FAVRE : C'est avec plaisir que le groupe Démocrate-chrétien a vu figurer dans la convention des fausses bonnes idées proposées par différents groupes lors d'un précédent Conseil municipal.

Fort de ce constat, nous voterons favorablement à cette demande de prêt sollicitée par les futurs gestionnaires du stade. Nous profitons du présent message pour remercier le Conseil administratif d'avoir mené à terme ce dossier des plus épineux, et encourageons les autres groupes à accepter ce prêt.

En ce qui concerne la gestion et la distribution des billets, il y a suffisamment d'intelligence dans cet hémicycle, une formule faisant l'unanimité sera trouvée par le Conseil administratif et soumise pour approbation en plénière.

M. LEWERER : Vous n'êtes pas sans savoir que la majorité des gens de l'Alliance de Gauche se sont opposés à ce projet de stade au niveau cantonal. Cependant, notre section lancéenne est consciente de l'opportunité que représente cette construction sur le territoire de notre commune, notre groupe a donc décidé de soutenir encore une fois la réalisation de ce projet.

Ce soir, nous soutiendrons le projet de ce prêt sans intérêt pour la Fondation du stade de Genève.

Néanmoins, nous souhaiterions mettre l'accent sur deux points qui semblent particulièrement importants. En premier lieu, nous aimerions qu'un véritable contrôle soit mis en place par nos autorités communales, au sein de la Fondation pour éviter certains dérapages, comme il y a en a eu, je pense à la Banque cantonale de Genève, ou à ce qui touche aux parkings par exemple.

Un deuxième point qui semble important, c'est que ces contre-prestations qui accompagneront ce prêt puisse véritablement bénéficier aux habitants de la commune. De ce point de vue, on a mentionné auparavant que la Commission sociale pourrait de

Séance ordinaire du 27 février 2003

se saisir de cette question de contre-prestations, et pour ma part, je pense que c'est surtout une question d'information à distribuer au sein du centre sportif, centre de loisirs, au sein des écoles, etc.

M. BAERTSCHI : Vous m'excuserez M. Volery, si je n'ai pas bien compris votre rapport. Il me semble avoir lu dans le projet de convention que les Fr. 70'000.-- ne touchent pas le stade, mais touchent bien un espace business que vous n'avez, semble-t-il, pas mentionné, qui sera mis à disposition pour une prestation de Fr. 70'000.--. Elle ne touche pas l'utilisation du stade. L'utilisation du stade n'est pas chiffrée. C'est bien cela ?

M. VOLERY : Oui.

M. FOLLMY : Je voudrais juste répondre à M. Lewerer sur un point. J'aimerais lui rappeler que nous disposons d'un siège au Conseil de la Fondation du stade, et que par ce biais-là, nous avons un œil sur la manière dont les choses doivent se dérouler.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. CHOBASZ : Simplement, au nom de la Fondation du stade de Genève, je vous remercie de votre appui.

b) Divers

=====

M. VOLERY présente le sujet : Les frais de réception lors des festivités pour Mme Micheline Calmy-Rey pour son élection au Conseil fédéral se montent à Fr. 50'000.--, pour un total de Fr. 300'000.--. Une autre réception communale aura lieu à une date pas encore agendée.

Le tennis club a une dette de Fr. 1,21 mio auprès de la commune. Cette dette ne diminue pas en raison du réinvestissement nécessaire pour l'entretien des installations. Il est question de reprendre les installations et d'effacer la dette.

Le parc immobilier de la commune sera prochainement passé en revue.

Les recettes fiscales (comptes 2001) seront disponibles au plus tard le 10 mars 2003 pour la prochaine séance de la Commission des finances.

**10. COMMISSION DES ECOLES, CULTURE ET LOISIRS -
Séance du 16 janvier 2003 -
Rapporteur : Mme Marceline DILONARDO****a) Ecole des Palettes – Point de la situation**

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Suite à une plainte formulée en septembre par M. Philippe Dayer, nouvel inspecteur, et à la motion qui s'ensuit, les différentes

Séance ordinaire du 27 février 2003

personnes responsables ont été convoqués sur place afin de s'exprimer et trouver des solutions.

Etaient présents : l'inspecteur, M. Salamun, maître principal, le concierge, l'îlotier, la Police municipale, le service des Travaux et constructions, le responsable des locaux autogérés, ainsi que MM. Chobaz et Spinucci.

Les mesures suivantes seront prises. Certaines à courts terme :

- Modification des horaires pour tous les locaux autogérés (dès 17 h. 30) - Responsabilisation des jeunes.
- Suppression des éléments qui donnent un aspect privatif au lieu (enlèvement d'arbres, d'un muret, etc.
- Modification de la porte et des clés
- Contrôles réguliers des abords de l'école par la police cantonale et les agents municipaux.
- Mesures à moyens termes :
- Etude entreprise pour la création d'un 2ème accès destiné exclusivement aux locaux de musique.

Il est évident que la population change souvent au sein des locaux autogérés; certaines périodes sont moins stables que d'autres.

Lors de l'Assemblée générale de la Coordination des locaux autogérés, des jeunes ont fait mention de cambriolages dont ils ont été les victimes, vol ou perte de clés, inondation.

Ces problèmes ne se produisent pas qu'aux Palettes !

Il existe un règlement que les responsables s'efforcent de faire respecter, à savoir que seuls les jeunes inscrits peuvent y entrer. Tout étranger doit être accompagné par l'un d'eux. C'est pour ces jeunes un apprentissage de la vie en société.

M. LANCE : J'ai reçu copie d'un courrier adressé au Conseil administratif de M. Salamun concernant ce sujet, il est daté du 24 février :

« Messieurs les Conseillers administratifs,

Retour des vacances et à nouveau des déprédations graves (une vitrine avec des productions d'élèves a été forcée et tous les objets ont disparu, sympa pour nos enfants), à côté du local autogéré. En plus des jeunes ont uriné devant la porte de séparation du bloc E. Pendant toute la semaine, il y a eu un va-et-vient incessant entre le bas du bloc F et le local. Il semblerait donc que les mesures prises ne soient pas suffisantes ou pas appliquées, (problème des responsables des clés par exemple). Je pense qu'il faut soit envisager la fermeture du local pendant les vacances, soit une surveillance effective des responsables pendant ces périodes. La situation actuelle n'est pas viable.

Cette lettre est écrite en accord total avec M. Philippe Dayer, mon inspecteur.

Dans l'attente d'une réponse qui apportera peut-être enfin une solution à ce lancinant problème, je vous prie d'agréer, etc. ».

Donc il s'agit d'une affaire à suivre.

Mme DANCET : Vous n'êtes pas sans vous souvenir que nous avons déposé une motion à l'époque. Nous avons tiré la sonnette d'alarme par le biais d'une motion radicale, à la fin 2002. Cette motion avait été vivement critiquée, et même balayée. Donc, vous vous êtes voilés la face, et comme vous pouvez vous en rendre compte aujourd'hui, le problème est réellement grave.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Donc, j'attends vos suggestions.

M. ERETZIAN : Après lecture de la lettre que vous avez faite, j'aimerais bien que l'on discute de ce sujet en Commission des écoles, culture et loisirs, parce qu'il me semble que cette situation n'est pas prise au sérieux.

Fréquentant cet endroit pour raisons professionnelles, c'est vrai que cela est très inquiétant, il y a des tags, on les enlève, et on recommence.

M. LANCE : En tant que président de la Commission des écoles, culture et loisirs, c'est bien clair que nous reprendrons le sujet lors d'une prochaine séance.

M. CHOBASZ : Deux mots pour dire que, du point de vue du Conseil administratif, le problème en cause n'est pas nié et n'a jamais voulu être nié. Problème, effectivement, il y a. Simplement, le Conseiller administratif délégué est persuadé qu'il n'y a pas à ce problème de solution radicale. Il convient de mettre plusieurs solutions en œuvre en même temps et d'essayer d'avoir une gradation dans les moyens d'intervention. C'est ce que j'ai essayé d'expliquer à la Commission des écoles, culture et loisirs. Nous prenons acte, comme vous, du courrier que nous avons reçu il y a quelques jours et la situation sera réexaminée, bien entendu, à la lumière des mesures qui ont déjà été prises et de la situation décrite par le maître principal.

A titre personnel aussi, je n'exclus pas qu'on puisse donner suite à ce qui a été demandé, à savoir la fermeture des locaux pendant les vacances scolaires. Je déplorerai qu'on en arrive là mais, s'il n'y a pas d'autre solution, ce n'est pas une solution qui est exclue du point de vue du Conseil administratif, que vous le sachiez.

Cela étant précisé, je suis bien évidemment disposé à réaborder le sujet dans le cadre d'une séance de la Commission des écoles, culture et loisirs.

M. PEREZ IRIARTE : Je propose que ce courrier soit transmis au groupe de proximité, et à la délégation du Conseil d'Etat à la proximité.

b) Divers

=====

Mme DILONARDO présente le sujet : Le président fait part d'une lettre de l'équipe d'enseignants de l'école du Bachet adressée au Conseil administratif, avec copie au président de la Commission des écoles, signalant des fissures dans le préau, et ils souhaitent l'aménagement d'un Agorespace.

Le terrain n'appartenant pas à la Commune.

L'Association pour le développement harmonieux du quartier des Mouilles a adressé également un courrier qui sera lu au Conseil municipal.

Le Conseil administratif traite ce dossier depuis mai 2001.

Dans le cadre du plan localisé de quartier, une parcelle avait été donnée à la Commune (réserve de terrain)

Le square central devrait être transféré au domaine communal qui l'entretiendra, mais certains propriétaires s'y opposent.

Il s'agit d'une procédure longue et difficile; un notaire est engagé ainsi qu'un avocat, mais aucune action juridique n'a été entreprise.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Un projet d'aménagement d'un Terrain d'Aventure est envisagé. Le dossier sera transmis pour information à la Commission de l'aménagement du territoire.

Invitation à un vernissage d'une exposition à l'espace Lancy au Centre Commercial de la Praille, sans intervention de notre Service culturel.

Projet de l'Institut International de Lancy : 3 requêtes en autorisation sont parues dans la Feuille des avis officielle :

- des pavillons provisoires
- un bâtiment scolaire en dur
- une salle de gymnastique

La Fête des écoles pourra avoir lieu sur le même emplacement que d'habitude. Ces projets sont privés avec seul un droit de regard du Conseil administratif.

Concernant la salle de gym, une entrée séparée permettra son utilisation pour des besoins communaux. Echanges de bons procédés puisque la salle de gym de l'école Rapin, située sur le trajet du futur tram, sera démolie, et à disposition de l'Institut.

**11. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 28 janvier 2003 -
Rapporteur : M. Gilles AUGSBURGER**

**Présentation du projet CEVA (Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse) par
M. Rober Cramer, Conseiller d'Etat et les mandataires**

=====

M. AUGSBURGER présente le sujet : M. Robert Cramer, Conseiller d'Etat présente à l'ensemble des Conseillers administratifs et des Conseillers municipaux présents le projet de liaison ferroviaire « CEVA », reliant Cornavin - les Eaux-Vives et Annemasse.

Il précise que cet ouvrage sera construit par les CFF, en collaboration étroite avec le canton de Genève. Cette planification date de 1912 et l'investissement prévu est de Fr. 950 millions dont Fr. 550 millions à la charge des CFF et Fr. 400 millions à la charge du canton, financement accepté par le Grand-conseil en juin 2002.

Le magistrat relève l'importance de cet ouvrage si l'on veut offrir des transports publics à tous, de façon à maîtriser dans les meilleurs délais les graves problèmes de mobilité auxquels Genève va être confrontée. Il est à relever qu'actuellement 25 % de Vaudois utilisent le train pour venir travailler à Genève, alors que seulement 3 à 4 % de frontaliers utilisent des transports publics, ces derniers n'étant pas performants aujourd'hui.

Une concertation sur l'ensemble des communes concernées par ce projet est en cours et, pour Lancy, le tracé est presque entièrement enterré et nous bénéficierons de deux gares à Lancy-Pont-Rouge et au Bachet, sur les cinq qui seront réalisées sur ce trajet.

M. Pirat, chef du projet de la CEVA nous présente quelques clichés et précise qu'au départ la fréquence des rames sera de 30 minutes pour un trajet de 20 minutes entre Cornavin et Annemasse. Cette fréquence pourra être de 15 minutes en cas de forte demande des usagers.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Il précise que des démarches sont menées, conjointement avec la France, pour l'ensemble du bassin franco-vaudois-genevois et que ce projet a redémarré en 2000 à la demande du Conseil d'Etat, vu l'engorgement du trafic.

Il souligne que ce projet apportera des solutions rapides sur plusieurs axes, la population concernée comptant 900.000 habitants avec 200.000 habitants de plus d'ici 2020.

Les connexions avec d'autres modes de transports, tram - bus - voitures, seront mises en valeur avec l'aménagement de véritables pôles d'échanges dans chaque gare, l'offre des transports publics deviendra ainsi plus attrayante.

En ce qui concerne l'organisation du projet, un comité pilote ce dernier, comprenant les CFF et le canton (autorités et services) et le dialogue avec les communes est important.

La présentation étant terminée, des questions sont posées aux représentants de ce projet.

Au sujet de la sécurité, M. Anet, représentant des CFF précise que ce problème date de plusieurs années et que s'il y a eu certains échecs et reproches de part et d'autre, les CFF, en étroite partenariat avec les services du canton, ont pris les mesures nécessaires afin de pouvoir délivrer l'autorisation de la mise en exploitation du centre commercial et du stade de Genève. La concertation se poursuit et l'Office fédéral des transports prend l'avis du canton, de l'Office fédéral de l'environnement qui définit les mesures à prendre, un groupe de travail étudiant la concrétisation de ces mesures.

M. Cramer précise que de grands progrès ont été obtenus et que c'est la première fois que l'Office fédéral des transports exige de telles mesures de sécurité pour cette gare de triage, les autorités genevoises ayant fait appel à des experts internationaux.

M. Pirat confirme qu'un utilise les infrastructures existantes et que pour leur entretien, une étude particulière sera réalisée, le montant des travaux sur ces tronçons étant budgété à plus de Fr. 200.000.--.

La gare du Stade est en cours de construction et à mi-mars, le quai sera mis en service, pour une utilisation lors de grandes manifestations.

Au sujet de la fréquentation du côté français, M. Cramer dit avoir une preuve par les faits, la liaison Bellegarde - Genève étant très fréquentée. Une commission de développement des transports régionaux a été mise en place en 2000 et regroupe la région Rhône - Alpes et les autorités françaises avec les préfets et les présidents des communes, les autorités vaudoises, genevoises ainsi que les CFF, la SNCF, le réseau ferroviaire de France et les TPG. Ces partenaires ont des compétences décisionnelles ou techniques et une carte a été validée, où les axes et les diverses liaisons y figurent. Des problèmes douaniers et de tarification sont encore à résoudre par rapport aux droits nationaux, citant l'exemple d'Unireso.

M. Pirat prend l'exemple du P+R de Coppet que beaucoup de monde de Divonne utilise et où l'on peut prendre des billets de transports urbains, le parcours n'étant que de 10 minutes de Coppet à Comavin.

Séance ordinaire du 27 février 2003**12. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 10 février 2003 -
Rapporteur : Mme Andrée JELK-PEILA****PAC La Chapelle – Les Sciers – Présentation du projet**

=====

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Cette séance ouverte à l'ensemble du Conseil municipal recevait Mme Sophie Lin et M. Bruno Beurret du Département de l'aménagement, équipement et logement pour nous présenter le PAC (plan d'aménagement coordonné) de la Chapelle - les Sciers.

Plusieurs Conseillers municipaux ont, au cours de ces deux dernières années, participé à un groupe de concertation sur ce sujet. Ce groupe, outre des représentants des autorités et administrations concernées, comprend des représentants d'associations diverses qui suivent les démarches, donnent leur avis et participent à l'élaboration mais sans aucun pouvoir décisionnel.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan directeur cantonal qui propose de mettre à disposition des zones à urbaniser afin de répondre à l'importante crise du logement.

Ces mesures sont de 3 types :

- utiliser prioritairement des zones à bâtir existantes et poursuivre la construction dans la 3ème zone
- densifier les périmètres qui s'y prêtent dans la zone villa
- prévoir des emprises dans la zone agricole.

Pour ce faire, le Département de l'aménagement, équipement et logement a proposé, il y a plus d'une année, le déclassement de 12 périmètres en zone villa (dont 1 à Lancy, la Chapelle, contre lequel ce Conseil s'était prononcé au vu des nombreuses oppositions).

Une seconde mesure engageait des études sur le déclassement éventuel de différents périmètres soit : Ambilly, Mon Idée, Châtelaine, Meyrin-village et les Sciers à la Chapelle.

Ce dernier périmètre se trouve à cheval sur les communes de Lancy et Plan-les-Ouates, et a été identifié dans le plan directeur cantonal comme un site favorable à une extension urbaine de la zone agricole, notamment en raison de sa continuité avec la structure urbaine et de sa proximité avec le pôle d'échange du Bachet.

Dans la présentation du rapport intermédiaire du PAC la Chapelle - les Sciers, les objectifs d'aménagement qui ont présidé à l'établissement du projet sont ainsi exposés :

« L'enjeu global est de réaliser cette nouvelle urbanisation en veillant à son intégration sociale, économique et environnementale. »

- réalisation d'un quartier d'habitat collectif (dont une grande partie à but social)
- encouragement à l'écomobilité

Séance ordinaire du 27 février 2003

« Le futur quartier est raccordé de manière optimale au pôle d'échange du Bachet dont le rôle est accru par la réalisation de la liaison Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse : il s'agirait de mettre en place une desserte interne du quartier par les transports collectifs, de développer un maillage piétonnier et cyclable pour favoriser la mobilité douce et de maîtriser la circulation privée et le stationnement ».

- développement d'un maillage des espaces verts et des espaces publics qui accueillent les cheminements piétonniers et s'accrochent sur celui des quartiers existants
- définition d'une transition ville-campagne.

M. Beurret commente ensuite, à l'aide de clichés, le rapport intermédiaire ainsi que les conclusions du groupe de pilotage.

M. FOLLMI (Clichés) : Vous avez ici le périmètre concerné par cette étude. Vous reconnaissez, pour vous situer, les dépôts des TPG, ici Lancy-Sud avec le futur Escargot, la route de St-Julien à cette hauteur-là, la route de la Chapelle et l'autoroute de contournement qui longe ce périmètre.

Ce périmètre se trouve à cheval sur les communes de Lancy et Plan-les-Ouates. La partie de Lancy est relativement petite, puisqu'elle prend cet emplacement-là, et le reste se trouve sur Plan-les-Ouates. Vous avez ici le village de Saconnex-Dessous.

L'essentiel du périmètre se trouve en zone agricole.

Sur ce deuxième cliché, vous avez une synthèse de l'ensemble des réflexions du dossier. Pour préciser un peu les choses, vous avez dans ce périmètre-là, la voirie cantonale et le centre autoroutier dit « Le Castor ». Dans ce périmètre ici, vous avez actuellement une zone villas, occupée par des villas qui devrait être, à terme, transformée en une zone de développement, avec le long de la route de la Chapelle, des activités tertiaires et à l'arrière, des emplacements réservés pour du logement.

Vous avez ce périmètre ici qui se trouve sur Lancy, qui est actuellement en zone agricole, avec un premier périmètre où nous avons actuellement le CAD. Après le CAD, vous avez ce secteur-là qui est occupé aujourd'hui par les jardins familiaux de la Chapelle, qui pourraient être transformés en trois sous-périmètres destinés à du logement, puis, dans la partie supérieure de la zone agricole, vous avez une petite zone d'activités tertiaires, à l'arrière, une zone réservée pour du logement et tout en haut, un cordon boisé d'espaces verts.

Si nous poursuivons sur Plan-les-Ouates, vous avez à cet endroit-là, les jardins familiaux de Plan-les-Ouates. Un grand secteur rectangulaire au-dessus de ces jardins familiaux destiné à un centre villageois, école, centre sportif, commerces, des activités diverses, et puis, sur la bordure ici, vous avez différents sous-périmètres qui sont destinés à du logement.

Mme JELK-PEILA : La discussion s'engage, tout d'abord sur la procédure à suivre. Il y aurait un plan directeur localisé engloberait l'ensemble des périmètres, il serait mis à l'enquête publique et soumis à acceptation par le Conseil d'Etat après résolution du Conseil municipal. Il engagera les autorités cantonales et communales, sans effet sur les tiers.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Pour les modifications de zones, le déclassement devrait se faire en plusieurs étapes, la 1ère concernant les terrains de l'Hospice Général dont la volonté de construire est ancienne. Suivra une 2ème tranche, simultanément à l'examen du plan directeur localisé.

Pourquoi ne pas déclasser globalement ? Au coup par coup n'augmente-t-on pas le risque de référendums ? Parce que plus le périmètre à déclasser est grand, plus il entraîne de possibilités d'opposition. Mais la conception reste une conception d'ensemble.

Concernant la route inter-quartiers, dans la tranche sud, (ancienne voie Cottier) il se peut que le Département de l'aménagement, équipement et logement décide de faire une nouvelle intervention : le tracé pourrait s'inscrire dans un plan localisé de quartier.

Et les jardins familiaux de Lancy : où les reloger ?

Plusieurs commissaires s'inquiètent également de l'impact de l'arrivée probable de quelque 5000 habitants, impact tant sur le trafic que sur l'intégration.

Selon une 1ère étude de l'Office des transports et circulation, il n'y aurait pas grand impact sur la situation actuelle, laquelle est, il est vrai, peu favorable. Quant aux nouveaux habitants, ils arriveront progressivement, le projet devant évoluer par étapes, ce qui permet une adaptation.

Quel centre trouver à ce quartier, quel cœur pour des activités sociales, culturelles ou sportives ?

Quelles voies de communication à l'intérieur du quartier, circulation limitée ou non, garage en sous-sol ou dans des silos à voitures ?

Les questions restent encore ouvertes.

L'implantation d'une école commune à Lancy et Plan-les-Ouates de 16 classes avec salle de gymnastique mais aussi des commerces et services, tels sont les éléments prévus au milieu des deux quartiers, ainsi qu'une aire de détente sur les terrains agricoles.

Suite à toutes les craintes et réticences exprimées, il est relevé que, face à la pénurie actuelle et future de logements, l'attitude adoptée devrait être claire : si le présent Conseil municipal a refusé le déclassement de la zone villa de la Chapelle, arguant qu'en priorité devait être effectué un changement de zone des terrains agricoles situés à l'arrière, et ce, pour y implanter des logements, on ne peut décemment invoquer toutes sortes de raisons pour s'y opposer de manière masquée aujourd'hui.

Il serait plutôt temps d'apporter notre contribution en appuyant un projet d'habitat mixte dans une région agréable entre ville et campagne.

Quels sont les délais de réalisation, les démarches à accomplir et les attentes vis-à-vis du Conseil municipal demande encore M. Follmi ?

Avec ce projet, c'est l'avenir que l'on prépare : l'urgence actuelle est la réalisation de projets dans la 3ème zone.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Pour l'urbanisation de la partie A du projet, il faut prévoir un délai de 5 à 6 ans.

**13. INTERPELLATION DE M. PIERRE-ALAIN VOLERY CONCERNANT LES
LES ABRIS BUS DE LANCY**

M. LANCE : Pouvez-vous lire votre courrier ?

M. VOLERY : J'ai déjà soulevé cette question dans les Divers, mais peut-être, me suis-je fait mal comprendre. Je demande, au vu de la création au niveau des TPG de nouvelles lignes, en particulier la 20 pour ce qui concerne notre territoire communal, de doter les arrêts les plus fréquentés d'un abri bus digne de nom. Je citerai en exemple l'arrêt Louis-Hubert qui est très fréquenté en direction de la ville de Genève (dans le périmètre se trouve l'organisation sociale Pro). Il n'y a pas de distributeur de billets, mais pour ce dernier, une pétition a été adressée aux TPG par des usagers, ceux-ci ont obtenu l'installation sous peu d'un appareil.

Sur le même sujet, mais pour les abris existants, il serait bon de remettre en état ceux qui ont malheureusement subi des actes de gens peu scrupuleux. Je signalerai que le distributeur de billets a été installé.

M. SPINUCCI : Tout d'abord, je voudrais proposer à M. Volery de changer son interpellation en proposition. Une interpellation c'est une demande de renseignements, alors que la proposition est une demande d'exécuter quelque chose. Je pense que vous n'y voyez pas d'inconvénient. Donc, il s'agit d'une proposition adressée au Conseil administratif.

Nous avons déjà entrepris certaines démarches. Nous nous sommes tout d'abord rendus compte que la largeur du trottoir actuelle ne permet pas l'installation d'un abri bus. Il va donc falloir, en tout premier lieu, demander au propriétaire de l'endroit, où maintenant il y a un distributeur, on connaît donc exactement l'emplacement, de nous permettre l'installation de cet abri bus, sur la propriété privée.

C'est ce que nous allons entreprendre très prochainement. Nous établissons un petit plan de situation, avec la dimension de l'abri bus qui est souhaité, et nous vous tiendrons au courant de la suite de l'opération.

M. VOLERY : Et pour ceux qui sont dans un état déplorable ?

M. SPINUCCI : On n'arrête pas de réparer les abris bus. Je peux vous dire qu'en l'an 2002, la dépense pour réparations d'abris bus a été de Fr. 53'029.30, et il arrive malheureusement que certains abris bus qui sont réparés aujourd'hui, sont cassés le lendemain. Il y en a un qui n'est pas bien loin, c'est celui du Cepta. On n'arrête pas de les réparer.

En revanche, vous avez pu voir qu'il y a un nouveau modèle d'abri bus qui a été mis en place devant le centre commercial de la Praille, qu'on appelle le Bad Boys. On prétend qu'il est incassable, j'attends pour voir, et ensuite, il s'agira de voir si ce type d'abri bus pourrait être généralisé. Sachez quand même que le coût d'un abri bus suivant ses dimensions, varie entre Fr. 13'000.-- et Fr. 30'000.--. Donc ce n'est pas

Séance ordinaire du 27 février 2003

une dépense négligeable, à moins qu'on consente à mettre une ou deux affiches de la SGA dont la publicité paie ensuite l'installation de l'abri bus.

Sachez que les abris bus sont actuellement réparés presque instantanément. Il faut quand même faire établir des devis, pour ensuite pouvoir disposer d'une entreprise qui intervient rapidement. Il y a donc toujours un certain délai avant que la réparation soit faite.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme JELK-PEILA : M. Schluchter sera présent aux Commissions des sports et de la sécurité.

Au nom des enseignants et responsables de l'école de la Caroline, je voulais intervenir de la façon suivante. Il s'agit du restaurant scolaire qui accueille quotidiennement de nombreux enfants, le nombre avoisine presque chaque jour la centaine. Ce restaurant qui n'en est pas un, qui est installé dans l'aula dispose d'une petite cuisine, dans laquelle, un nouveau four magnifique a été installé pendant les congés de février.

L'utilité du four, c'est de réchauffer les repas qui sont livrés. Le 24 février, la cuisinière remplaçante a appris à le manipuler, et lorsqu'elle a voulu sortir la grille avec les plats chauffés, celle-ci a versé en avant. Il y a un réel danger d'accident.

Le lendemain, au menu potage et un plat cuisiné. Comme il y a beaucoup d'enfants, il y a deux services. Dans ce four qui doit faire 1,50 m. de haut, il y a une grille, on a demandé pourquoi il n'y en avait pas deux, on nous a dit que les grilles coûtaient très cher. Il y avait donc deux plats à chauffer pour deux services. Finalement, les responsables des cuisines scolaires sont montées à la salle des maîtres pour mettre des petits plats dans le four micro-onde, et finalement les élèves de 3P et 6P ont mangé à 13.45 h., alors que l'heure du début d'école est 13.30 heures. Ils ont mangé de la saucisse à rôtir à peine tiède, donc cela a perturbé un peu tout le monde. Je me demande quelle est l'utilité de changer ce four, si c'est pour que cela fonctionne moins bien. Aujourd'hui, une personne est venue aider la cuisinière, cela s'est bien passé, mais il faut dire qu'il n'y avait pas de potage, il y avait un jus de fruit.

Nous demandons que dans ce four soit installée une deuxième grille qui permette de réchauffer les plats correctement. C'est certainement possible, et que tout puisse fonctionner normalement. Ceci m'amène à poser la question du sort qui a été réservé à la motion pour les restaurants scolaires municipalisées, et demander qu'elle soit enfin examinée en Commission des écoles, culture et loisirs.

M. LANCE : Elle n'est pas dans un tiroir, nous sommes en train de l'examiner.

M. FAVRE : Je voudrais revenir sur le rapport de M. Page. Il a souvent utilisé le terme HLM dans son intervention, c'est faux, je n'ai jamais parlé de HLM. Les immeubles HLM ont ce statut pendant 20 ans, et de nombreux immeubles ont eu ce statut mais ne l'ont plus, ils sont depuis plus de 20 ans sur la commune. Le statut HLM est un bien géré, un contrôle de l'Etat, ce qui fait qu'ils ont un entretien performant. C'est après 20 ans qu'ils ont fait l'objet de spéculations, les promoteurs ont perdu beaucoup

Séance ordinaire du 27 février 2003

d'argent, les bâtiments ont été mal entretenus, d'où l'état de dégradation avancé et ce sont les locataires qui en souffrent. C'est pour le bien-être des locataires que nous avons déposé cette demande de modification de règlement communal, et ce n'est pas dans le but d'enrichir les propriétaires. Je suis désolé d'entendre cela de la part d'un Libéral.

Quand vous parlez de Fr. 1'200'000.--, vous n'avez pas parlé d'une hypothèque légale. Une hypothèque légale empêche un propriétaire d'empocher une telle somme. Vous avez oublié de le mentionner dans le rapport, cela m'a un peu choqué.

M. PAGE : Peut-être que M. Favre n'est pas depuis longtemps Conseiller municipal. Je rappelle qu'il s'agit d'un rapport de synthèse, qu'on ne peut pas tout citer, et quand je prends le rapport rose, j'ai bien fait de le prendre avec moi, je lis tout de même : que Lancy après la ville de Genève a le plus d'immeubles HLM, qu'on cite : en France suivant des sondages effectués dans des HLM. Donc le terme HLM était bien utilisé dans le rapport. C'est pour cela que je l'ai repris. Quant à l'hypothèque légale, je ne l'ai pas citée. Maintenant, s'il y a réticences, ce ne sont pas les miennes, ce sont des réticences qui ont été dites par tous les Conseillers membres de la commission que j'ai reprises, puisque c'est un rapport de synthèse. Ce n'est pas un avis libéral forcément.

M. AUGSBURGER : Ce n'est pas à l'ordre du jour, mais il est nécessaire de parler de la réfection des installations techniques de la piscine de Marniac.

Le 13 février dernier, les commissions des travaux et constructions et des sports ont été convoquées pour une visite d'installation de couverture de piscine, en Suisse allemande, à 850 m. d'altitude, sous 40 cm. de neige !

Je soupçonne les présidents desdites commissions de délit d'initié, car ils n'ont pas fait le déplacement (9 heures de car) pour ne pas voir grand chose.

J'interviens uniquement dans le but d'attirer l'attention de nos autorités et du Service des travaux et constructions pour qu'ils secouent les mandataires afin de démarrer ces travaux au 15 septembre prochain, de façon à rouvrir la piscine au public en été 2004.

Il est faux de se réfugier sous la réhabilitation du site dans sa totalité pour une réfection purement technique. Comme je l'ai déjà soulevé lors de la Commission des travaux et constructions du 2 septembre 2002, cette réfection peut être réalisée en 8 mois, pour autant qu'on s'y prenne à temps.

J'ai vraiment l'impression que les mandataires ne tiennent pas compte de la population lancéenne utilisant ces bassins, et que pour eux, une fermeture durant une saison ne pose aucun problème.

En secouant le cocotier, ces travaux peuvent être réalisés durant la fermeture hivernale, comme des travaux similaires ont été réalisés dans d'autres communes, sans spolier les utilisateurs.

M. PAGE : J'ai une petite intervention, quand je me rends à la poste des Ormeaux, à pied, j'emprunte parfois le trottoir qui jouxte le préau de l'école du Petit-Lancy, où il y a des panneaux de la commune. J'ai lu qu'on y préparait la fête de la musique, en regardant de plus près, j'ai vu que c'était la fête de la musique de juin 2002. Je fais la proposition d'enlever l'affiche et qu'on mette l'actuelle.

Séance ordinaire du 27 février 2003

Mme SCHENKER : Concernant la sécurité aux abords des écoles, je voulais savoir s'il existait une différence entre les mesures qui ont été prises pour les écoles privées et les écoles publiques.

Je suis allée à plusieurs reprises accompagner mes voisins qui fréquentent l'Institut de Lancy, et aux abords de cette école, il y avait une patrouilleuse scolaire et un agent municipal. Or, il semblerait qu'aux abords des écoles publiques, il y a une seule patrouilleuse scolaire. Je voulais savoir s'il y avait une différence par rapport aux écoles privées et écoles publiques.

M. SPINUCCI : Je donnerai simplement une précision, pas plus tard que ce matin, au passage piétons rue des Bossons, carrefour avenue des Morgines, il y avait M. Lecygne, qui est un ASM, et une patrouilleuse scolaire. Donc, comme on ne peut pas mettre partout une patrouilleuse et un ASM, il y a un tournus. Mais il n'y a aucune discrimination en faveur des écoles privées.

M. CHOBASZ : J'irai même plus loin. S'il y avait un agent de sécurité municipal, c'est surtout pour intervenir sur des problèmes de circulation, parce qu'on a eu diverses récriminations et plaintes de l'école elle-même compte tenu du fait que énormément de parents viennent en voiture aux abords de l'Institut de Lancy pour déposer ou reprendre leur ou leurs enfant(s). Dans ce sens-là, nous avons fait régulièrement intervenir des agents pour essayer de faire respecter certaines règles élémentaires.

Puisque j'ai la parole, je voulais remercier Mme Jelk-Peila des informations concernant le nouveau four du restaurant scolaire. Nous avons donné suite à sa demande.

15. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y en a pas.

M. LANCE : Il me reste à lever cette séance en vous remerciant de votre participation, et en vous invitant à boire un verre à la cave.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire :

François BAERTSCHI

Le Président :

François LANCE